



LETTRE PARLEMENTAIRE de Cédric CHEVALIER

ÉDITO

100 premiers jours de mandat : prendre le temps d'agir !

Les élections municipales sont désormais passées et près de 100 jours se sont déjà écoulés depuis l'installation des nouvelles équipes. Un temps court sur le papier, mais particulièrement dense dans la réalité, notamment pour les élus qui débutent leur premier mandat.

Ces premières semaines ont été marquées par une mise en route intense : installation des équipes, organisation du travail municipal, appropriation de dossiers souvent techniques et parfois anciens, sans oublier les nombreuses sollicitations du quotidien. Car être élu local, c'est avant tout répondre à l'urgence tout en construisant dans la durée.

Cette période de transition est essentielle. Elle permet de poser les bases du mandat, de structurer les priorités et de transformer progressivement les engagements de campagne en actions concrètes. Elle demande de la disponibilité, de l'écoute et une capacité d'adaptation permanente face à la diversité des sujets à traiter : services publics, cadre de vie, aménagement du territoire, transition écologique ou encore cohésion sociale.

Dans ce contexte, l'engagement des élus municipaux mérite d'être pleinement reconnu. Leur proximité avec les habitants en fait des acteurs indispensables de la vie démocratique et du quotidien des territoires.

Pour ma part, en tant que sénateur, c'est également l'occasion de reprendre avec constance mes visites sur le terrain. Ces déplacements permettent d'échanger directement avec les élus, de mieux comprendre les réalités locales et de mesurer les attentes comme les difficultés rencontrées.

Ces 100 premiers jours ne sont qu'un début, mais ils donnent déjà le ton : celui d'un mandat qui devra conjuguer action, proximité et continuité au service des territoires.

Cédric Chevalier
Sénateur de la Marne

EN BREF

Belle réussite pour notre première édition du Buffet Champêtre organisé à Sacy, à l'occasion de « Bulles en bouche ». Un moment convivial et sans protocole pour permettre aux élus locaux d'échanger, de partager leurs expériences et de renforcer les liens entre eux.

Merci à toutes les personnes présentes, à monsieur le Maire de Sacy ainsi qu'à toute l'équipe de « Bulles en bouche » pour leur accueil. Cette belle première édition en appelle déjà d'autres !



PARTIE 1

- Le Palais du Luxembourg
- L'activité parlementaire
- Sur le terrain

PARTIE 2

- Parole d'experte
- Paroles aux élus

LE SÉNAT DANS L'HISTOIRE

1795	CONSEIL DES ANCIENS
250 Conseillers	Après les excès de la Révolution, une chambre est créée pour tempérer l'ardeur des jeunes députés. Il faut avoir au moins 40 ans pour y siéger. C'est l'ancêtre direct du Sénat et le début du bicamérisme
1799	LE SÉNAT CONSERVATEUR
80 Sénateurs	Napoléon Bonaparte fait de ce «Sénat conservateur», chargé de veiller au respect de la Constitution, un élément clé de son régime.
1814	LA CHAMBRE DES PAIRS
~300 pairs	Dans le contexte de la Restauration, la Chambre des Pairs siège, comme le Sénat conservateur, au Palais du Luxembourg. C'est le retour au bicamérisme.
1852	LE SÉNAT DU SECOND EMPIRE
150 Sénateurs	Sous le règne de Napoléon III, le Sénat coexiste avec le Corps législatif et le Conseil d'État. Les membres sont nommés à vie par Napoléon III et ils promulguent des «sénatus-consultes».
1875	LE SÉNAT RÉPUBLICAIN
300 Sénateurs	Un nouveau Sénat sous la forme la plus proche de l'institution actuelle apparaît. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Ils sont choisis pas un collège de «grands électeurs».
1940	LE CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE
320 Conseillers	Après la seconde guerre mondiale, le sénat est accusé d'avoir freiné les réformes sociales. Il est remplacé par le «Conseil de la République», une chambre presque décorative, au rôle très effacé.
1958	LE SÉNAT DE LA VE RÉPUBLIQUE
348 Sénateurs	Charles de Gaulle redonne du prestige au Sénat pour stabiliser le régime. La Chambre haute de la Ve République ne peut être dissoute. En contrepartie, le Sénat ne dispose pas du pouvoir de renverser le gouvernement.

RENCONTRONS-NOUS !

Avec mes collaboratrices, nous faisons de l'écoute et de la proximité une priorité. Tout au long de l'année, nous multiplions les occasions d'échanger avec vous.

• Découvrir le Sénat et le travail parlementaire

Nous pouvons vous accueillir au Palais du Luxembourg pour découvrir cette institution, mieux comprendre le rôle du parlementaire et échanger sur les sujets qui vous concernent.

• Venir à votre rencontre sur le territoire

Réunions, visites et échanges dans les communes permettent d'entendre vos préoccupations et de construire des réponses concrètes avec les acteurs locaux.

• Nous rencontrer à la permanence parlementaire

Située boulevard du Général Leclerc à Reims, notre permanence vous accueille sur rendez-vous pour échanger autour de vos projets, démarches ou questions.

LEXIQUE

Sénat : héritage direct de la Rome antique, le Sénat tire son étymologie du latin *senex* ("vénérable"). Il représentait le "Conseil des Anciens" ou "Conseil des Sages".

Bicamérisme : système politique dans lequel le pouvoir législatif est exercé par deux chambres parlementaires distinctes. Dans un parlement bicaméral, on trouve généralement une chambre basse (souvent élue directement par les citoyens, comme l'Assemblée nationale), et une chambre haute (souvent le Sénat, représentant les territoires ou ayant un rôle de révision).

Question orale : question posée par un parlementaire (député ou sénateur) à un ministre, directement à l'oral pendant une séance parlementaire. Le ministre répond également oralement. Elle permet d'obtenir des explications publiques sur un sujet précis.

Question d'actualité au gouvernement : question orale posée au gouvernement sur un sujet d'actualité politique, économique ou sociale récent. Ces questions sont posées lors de séances retransmises publiquement et les réponses doivent être immédiates. Elles servent souvent au contrôle politique du gouvernement.

Question écrite : question rédigée par un parlementaire et adressée à un ministre pour demander des informations ou des précisions. La réponse est donnée par écrit et publiée officiellement. Ce type de question permet un suivi plus détaillé et technique des dossiers.



Le saviez-vous ?

Le président du Sénat est le deuxième personnage de l'Etat dans l'ordre protocolaire ! Si le Président de la République est en incapacité d'exercer ses fonctions, s'il est démis ou s'il démissionne, c'est le Président du Sénat qui devient Président de la République par intérim. Cela a été le cas pour Alain Poher qui a dû assurer l'intérim de la Présidence de la Ve République à la suite de la démission du Président de Gaulle en 1969 et au décès du Président Pompidou en 1974.

Activité parlementaire

LA JEUNESSE,

une priorité de mon action parlementaire

VIOLENCE ET NUMÉRIQUE

Lors d'un débat sur la montée des violences du quotidien, je suis intervenu sur l'influence possible des jeux vidéo violents et des environnements numériques. Certains jeux populaires plongent les joueurs dans une violence permanente où ils deviennent acteurs, ce qui peut contribuer à banaliser ces comportements. Sans établir de lien direct avec la violence réelle, ces univers peuvent influencer progressivement les jeunes, notamment à travers des échanges en ligne où l'agressivité est parfois normalisée. La réflexion a aussi concerné les réseaux sociaux, susceptibles d'accentuer l'anxiété, l'isolement et certaines fragilités psychologiques. L'objectif est de promouvoir davantage de vigilance et d'encadrement des espaces numériques afin de protéger les mineurs.

SANTÉ MENTALE

Lors d'un débat sur la santé mentale des jeunes, j'ai relayé le témoignage d'une étudiante en droit. Celui-ci met en lumière la hausse de l'anxiété, de la dépression et des idées suicidaires chez les jeunes. Ces difficultés sont liées à plusieurs facteurs : pression scolaire, isolement, précarité, harcèlement en ligne et climat anxiogène lié aux crises actuelles. Le témoignage souligne également les limites des politiques publiques, marquées par un manque de moyens, des inégalités d'accès aux soins, des délais d'attente importants et le coût des consultations. Il appelle à renforcer la prévention, les ressources disponibles et la prise en compte de la parole des jeunes.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

À la suite d'un accident tragique dans la Marne ayant causé la mort de quatre jeunes, j'ai interrogé le Gouvernement sur la prévention routière auprès des jeunes conducteurs. Les accidents de la route demeurent l'une des principales causes de mortalité chez les 18-24 ans. Plusieurs facteurs de risque ont été rappelés : vitesse, alcool, drogues, téléphone au volant et consommation de protoxyde d'azote. Le ministre de l'Intérieur a indiqué que l'abaissement de l'âge du permis à 17 ans n'était pas en cause et favorisait la conduite accompagnée. L'action publique s'articule autour de la prévention, notamment auprès des jeunes, et de la répression grâce à des contrôles renforcés. Un nouveau délit lié au protoxyde d'azote est aussi envisagé sur le projet de loi RIPOST.

Je suis également membre de la mission d'information « La souffrance psychique au travail : un défi sociétal et collectif à relever ». Créée pour étudier la hausse des troubles psychiques liés au travail, notamment le burn-out, cette mission analyse leurs causes, les moyens de prévention et les dispositifs de prise en charge. Elle examine également leur reconnaissance comme maladies professionnelles ainsi que l'accompagnement des personnes concernées et leur retour à l'emploi.

Proposition de loi visant à redonner du pouvoir d'agir aux élus locaux face aux surcoûts de construction des bâtiments publics

À la suite de leur rapport sur le sujet, j'ai déposé, avec mes collègues Genet, Loisier et Schillinger, une proposition de loi visant à réduire les surcoûts et les contraintes pesant sur la construction des bâtiments publics locaux (écoles, crèches, équipements sportifs, maisons de santé, etc.), afin de permettre aux collectivités territoriales de réaliser leurs projets plus facilement et à moindre coût.

Face à la hausse des coûts de construction, à la multiplication des normes et aux contraintes budgétaires, le texte vise à redonner davantage de marges de manœuvre aux élus locaux tout en garantissant le bon usage des deniers publics.

Parmi les principales mesures figurent le renforcement de l'évaluation des normes applicables aux collectivités afin d'en mesurer les impacts techniques et financiers avant leur adoption, l'inscription de l'objectif de bonne utilisation des deniers publics dans les missions des maîtres d'œuvre, ainsi que l'adaptation de leur rémunération en fonction de leur contribution à l'optimisation des coûts.

La proposition de loi repose sur l'idée qu'une construction publique efficace nécessite des règles plus proportionnées, plus simples et financièrement soutenables. Elle vise ainsi à favoriser l'investissement local, accélérer la réalisation des équipements publics et préserver les finances des collectivités, tout en poursuivant l'objectif de valeur constitutionnelle de bon usage des deniers publics.

MON ACTIVITÉ EN CHIFFRES DEPUIS JANVIER

- 205 élus locaux rencontrés sur le terrain ou reçus au Palais du Luxembourg
- 200 marnais reçus au Sénat (hors élus)
- 40 propositions de loi déposées ou cosignées
- 194 amendements déposés ou cosignés
- 35 saisines ministérielles
- 12 interventions en discussion générale
- 9 stagiaires accueillis
- 15 questions écrites
- 2 questions orales
- 1 question d'actualité au gouvernement

Sur le terrain



Rilly-la-Montagne, Chemin pédagogique



Dontrien, Réouverture du foyer rural



Aéroport de Vatry,
Echange entre le Président d'ADP et les
acteurs locaux à l'initiative du sénateur



Jonchery sur Vesle, Cérémonie de vœux



Saint Hilaire le Petit, Ile aux câlins



Heutréguville, Cérémonie du 8 mai



Bazancourt, Nouvel équipement industriel



Mesnil sur Oger, Réunion de maires



Barbonne-Fayel, Réunion de maires



Gueux, Visite en Mairie



Tours-sur-Marne, Cérémonie du 8 mai



Parole d'experte

Maryse CARRÈRE

« Aux élus de s'approprier l'outil de développement qu'est l'intercommunalité »

Sénatrice du groupe RDSE et rapporteure de la mission sénatoriale sur l'intercommunalité, Maryse Carrère dresse un bilan en demi-teinte dix ans après les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015). Elle appelle à redonner du pouvoir aux maires et à faire de l'interco un outil au service des communes*.

Pourquoi avoir lancé cette mission parlementaire maintenant ?

Nous arrivions aux dix ans de la loi NOTRe. C'était le bon moment pour dresser une photographie de ce qu'elle avait entraîné sur nos territoires. Beaucoup d'élus n'avaient pas bien vécu les « mariages forcés » d'intercommunalité, ces regroupements imposés par les préfets pour respecter les seuils minimaux de population. Il était important de faire le bilan et, surtout, de formuler des propositions concrètes.

Où en est l'intercommunalité française aujourd'hui ?

Quasiment tout le territoire est couvert — seules quatre communes subsistent hors intercommunalité, les îles bretonnes de Bréhat, Ouessant, de Sein et Yeu, qui bénéficient d'une dérogation liée à leur insularité. Mais cette couverture générale masque une réalité très hétérogène : il existe des intercommunalités riches et des intercommunalités pauvres, qui ne sont pas au même degré de maturité ni d'avancement dans leurs politiques publiques.

Votre rapport évoque un bilan « en demi-teinte ». Quels sont les apports réels et positifs de ces réformes ?

Elles ont favorisé un esprit collaboratif sur les territoires et permis la mise en place de services publics mutualisés que des communes seules n'auraient jamais pu financer. Parmi les plus grandes, le développement économique a été favorisé. Dans mon département des Hautes-Pyrénées par exemple, l'agglomération de Tarbes a réalisé un grand équipement sportif dans une ancienne usine (nommée « l'usine à sport ») qui n'aurait pas existé sans l'intercommunalité. Cela s'est produit également avec les services liés à la mobilité, comme le ramassage en bus. Dans les territoires ruraux, ce sont souvent les intercos qui ont pris en charge les espaces France Services, compensant le retrait de l'État.

Et les aspects négatifs ?

D'abord, des disparités creusées entre intercommunalités (riches et pauvres). Ensuite, et c'est peut-être le plus préoccupant, un sentiment de dépossession chez les maires. Avec des périmètres plus grands et des gouvernances plus complexes, beaucoup d'élus se retrouvent noyés, sans réel pouvoir d'action. Ils ont vu partir vers l'interco des compétences qui leur étaient proches : l'eau, l'assainissement, l'urbanisme. J'entends encore un maire nous dire : « Bientôt, on ne fera plus que l'état civil. »

Votre rapport formule des propositions concrètes. Pouvez-vous en citer une ou deux ?

Nous avons voulu une boîte à outils, pas de nouvelles contraintes. Parmi nos recommandations : réunir en début de mandat tous les maires et conseillers municipaux, élaborer un projet de territoire partagé — pas une étude de bureau d'études, mais une vraie discussion autour de la table —, et redonner un rôle réel à la conférence des maires,

aujourd'hui trop peu utilisée. Nous proposons également la création d'une motion d'alerte que les maires pourraient voter lorsqu'une décision leur paraît inacceptable. Pour éviter les gouvernances trop descendantes. Aux nouveaux élus de bien s'acculturer et de bien s'approprier le modèle de l'intercommunalité.

Certaines propositions nécessitent des évolutions législatives. Espérez-vous les voir aboutir bientôt ?

L'agenda est actuellement tellement contraint, sans compter l'instabilité à l'Assemblée nationale, que cela va être compliqué. Néanmoins, des textes sur la simplification vont être proposés et nous comptons proposer des amendements, par exemple sur l'attribution de compensation, afin de remettre de l'huile dans les rouages.

Un message final aux élus ?

Il faut qu'ils s'approprient cet outil de développement qu'est l'intercommunalité. Elle fonctionne quand ceux qui la dirigent respectent les communes. Quand ce n'est pas le cas — quand un président s'impose en petit baron local et brise la porcelaine —, rien ne marche. L'intercommunalité, ce sont les maires, ce sont les élus de chaque commune. C'est un outil au service des territoires. Il faut retrouver de la confiance.

*La mission sénatoriale sur l'intercommunalité a été conduite par le groupe RDSE. Son rapport formule une vingtaine de recommandations visant à améliorer la gouvernance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).



CONFÉRENCE DU 12 JUIN 2026

Un beau succès pour la deuxième rencontre de notre cycle de conférences qui s'est tenue en juin autour du thème « Intercommunalité : je t'aime, moi non plus ».

Un grand merci à nos intervenants : Pascale Chevallot (CC Perthois-Bocage et Der), Thierry Bussy (CC Argonne Champenoise), François Collart (CC Région de Suippes) et Régis Coutant (CC Paysages de la Champagne), présidents d'EPCI, ainsi qu'à Jean-Michel Bricault, notre Maître de Conférences HDR en droit public, Charlotte, l'animatrice des débats, et Marie-France, l'organisatrice de cette belle soirée.

Les échanges ont permis d'évoquer sans détour les défis qui subsistent dans la relation entre les communes et leur intercommunalité, mais aussi de rappeler combien les EPCI sont devenus des acteurs indispensables au développement de nos territoires.

Au fil des débats, un mot s'est imposé : la confiance. Confiance entre élus, entre communes et intercommunalité, indispensable à une coopération efficace et tournée vers l'avenir.

Alors, « je t'aime, moi non plus »... certes, mais au final, on l'aime quand même !

100 PREMIERS JOURS...



Le sens des responsabilités

Vincent Poidevin, agent immobilier de 64 ans, ne s'était pas programmé maire, mais il s'y est engagé avec méthode, après trois mandats en tant que conseiller puis adjoint lors de précédentes mandatures. Entouré d'une équipe d'anciens conseillers et de nouveaux, d'horizons différents, il s'est attelé à une première urgence au lendemain de l'élection : voter le budget, laissé à la décision des nouveaux élus par son prédécesseur. Sont ensuite venus la mise en place des commissions et des travaux pour améliorer le cadre de vie dans cette commune nouvelle issue de la fusion de deux anciens villages (Bourgogne et Fresne les Reims) en 2017. « Il faut rassurer les habitants de Fresne comme ceux de Bourgogne. » Administrateur de l'association des maires de la Marne, Vincent Poidevin envisage de suivre prochainement des modules de formation sur les marchés publics et l'urbanisme. Il alterne son temps entre la mairie et le bureau de son agence où ses collaborateurs sont habitués au rythme. « J'étais secrétaire national de la FNAIM donc j'étais déjà deux jours et demi par semaine à Paris. » Ses grands chantiers ? Rénover des ateliers communaux vieillissants, entreprendre des travaux importants du gymnase (toiture, isolation, sol...) et concrétiser une voie verte reliant les deux anciens bourgs.



Vincent POIDEVIN
Maire de Bourgogne
Fresne



1432 Habitants



« Je ressens un sens des responsabilités. Il faut savoir prendre des décisions et les assumer, pour agir dans l'intérêt général. »



CU Grand Reims
1^{ère} circonscription



Ingrid VONIÉ
Maire de Muizon



2081 Muizonnais



« J'ai le sentiment d'être utile à ma commune et à ses habitants. J'ai une équipe très solidaire, avec beaucoup d'énergie, du sérieux et l'envie de bien faire. »



CU Grand Reims
2^{ème} circonscription



Un engagement « profondément utile »

Dirigeante d'entreprise, ancienne conseillère extra-municipale, Ingrid Vonié n'a pas sauté dans l'arène par hasard. L'envie mijotait depuis ses années chez Engie, où elle gérait des grands comptes publics. Quand elle a senti que Zoï France avait atteint sa vitesse de croisière, elle a écouté sa « petite voix intérieure » et constitué une liste autour de compétences complémentaires. La campagne a été rude — trois listes, des tensions et parfois des incompréhensions — mais l'équipe a tenu le cap sans riposter. Ces 100 premiers jours ? Un tsunami durant le premier mois, puis une méthode, avec beaucoup d'organisation et le collectif au centre. Avant tout projet, celle qui « adore l'Humain » a consacré du temps à rencontrer habitants, associations, agents municipaux et partenaires institutionnels. « Avant d'agir, c'est important de bien comprendre les attentes. » Les commissions se sont installées, avec des habitants associés aux réflexions. Les chantiers concrets sont tracés : rénovation de l'école, voirie, vidéoprotection, soutien aux 25 associations... Et pour l'horizon du mandat, un lieu intergénérationnel, pour que Muizon ne soit jamais « une ville-dortoir ». Entre mairie et bureaux distants de 500 mètres, Ingrid Vonié jongle avec enthousiasme. Ce que ces 100 jours lui ont confirmé : « J'ai découvert une fonction passionnante, très exigeante, profondément humaine. C'est un engagement profondément utile. »



Diane CABRAL
Maire de Vinay



535 Vinaitiers



« Ces 100 premiers jours m'ont montré que j'étais capable de bien plus que ce que je m'imaginais. »



Communauté d'agglomération
Épernay, Coteaux et Plaine de
Champagne
3^{ème} circonscription

« Tous les soirs, je me sens moins con »

Le 20 février dernier, Diane Cabral ignorait que des élections municipales étaient prévues. Quelques semaines plus tard, cette gérante de gîtes et chambres d'hôtes prenait la tête de la seule liste en course, et le fauteuil de maire de sa commune. « C'est peut-être la crise de la cinquantaine ? », plaisante l'élue. « En fait, on me proposait d'être moi tout court », affirme cette fille de boulanger, élevée par des parents très courageux, et partenaire d'un mari au quotidien professionnel intense. Comment a-t-elle vécu ces 100 premiers jours ? Comme un apprentissage quotidien. « Tous les soirs, je me sens moins con », résume-t-elle. Soutenue dans la transition par l'ancien maire, « une super secrétaire » ainsi que par une équipe de 14 nouvelles têtes « qui fourmillent d'idées », Diane Cabral a également suivi des formations grâce à l'association des maires de France (finances publiques, urbanisme, pouvoir de police...). Entre un rond-point litigieux vieux de 30 ans, une rue principale dangereuse à la sortie du village et une maison menaçant de s'effondrer, les dossiers pressants ne manquent pas. Sans parler de trouver les financements pour les projets votés. Têtue, curieuse, investie à 200% selon ses propres mots, membre du bureau de l'office de tourisme et du Pays d'Épernay, elle pose « beaucoup de questions », quitte « à déranger ». Mais « si on s'investit, on peut faire des tas de choses ».



Être disponible et donner du temps

Agriculteur de métier, médaillé du mérite agricole, ancien maire d'un village de 65 habitants : Régis Piot n'a pas suivi un parcours politique classique. C'est en s'installant à Sainte-Ménéhould il y a deux ans, au contact d'un collectif citoyen naissant, qu'il a été approché pour mener la liste. La campagne a été menée autrement, avec six réunions de quartier où la parole circulait librement, en petits groupes. Résultat : 55% au premier tour face à trois listes. Les 100 premiers jours de Régis Piot en tant que maire sont ceux de la proximité. Lui qui gérât un village avec une secrétaire se retrouve à la tête d'une équipe de cinq agents. Sa priorité : aller à la rencontre des habitants, commerces, entreprises, associations. « Je souhaite que les gens me voient ; je veux rester quelqu'un d'accessible et souriant. » Sur le fond, un chantier colossal attend l'équipe : la rénovation du clos et couvert de la mairie, classée, estimée à plus de 3 millions d'euros. Et un cap pour le mandat : faire de la ville « une destination de séminaires », en misant sur la forêt d'Argonne, les sources et le patrimoine. La première journée citoyenne a mobilisé 120 habitants, le maire binette en main dans la rue principale a donné le ton. « C'est aussi à moi, en tant que maire de montrer l'exemple, pour que tous les Ménéhildiens aient envie de s'investir dans la commune. » Maire d'un village ou d'une ville, pour lui, « l'engagement reste le même : c'est être disponible et donner du temps. »



Régis PIOT
Maire de Sainte
Ménéhould



4146 Ménéhildiens



« C'est aussi à moi, en tant que maire, de montrer l'exemple »



Communauté de communes
de l'Argonne Champenoise
4^{ème} circonscription



Christelle TRUMAUT
Maire de Corbeil



100 Corbeillats



Communauté de communes de
Vitry, Champagne et Der
5^{ème} circonscription



« Le contact avec les habitants, c'est ce qui
me plaît »

Plus d'accompagnement pour les communes rurales

Adjointe depuis deux mandats, Christelle Trumaut a finalement franchi le pas en tant que maire... par défaut. À Corbeil, 100 habitants, trouver un maire n'est jamais simple. Ces 100 premiers jours de mandat lui ont permis de « prendre la mesure » du costume de maire : de l'adaptation, beaucoup d'organisation, et l'aide d'une secrétaire aussi nouvelle qu'elle. « On apprend ensemble. » Entre son emploi d'assistante administrative et comptable et les réunions, elle jongle, quitte à démarrer à 5h30 pour tenir les deux fonctions sur une journée. Mais les projets avancent. Priorité : la mise aux normes de la salle des fêtes, qui nécessite un désamiantage complet. Dans la foulée, une aire de jeux

et la reprise des concessions au cimetière, un dossier qui « traîne » depuis quatre mandats. Christelle Trumaut aimerait « plus d'accompagnement et de facilitation pour les petites communes rurales comme la nôtre », en particulier pour l'aspect financement : identifier les bonnes subventions, moderniser les process, faire avec des moyens modestes. Au-delà de l'administratif, ce qui motive l'édile, c'est bien « le relationnel, le contact avec les habitants ». « C'est ce qui me plaît. » Dans ce village « sympa, agréable à vivre », elle peut aussi compter sur un conseil municipal relativement jeune et dynamique.



VOUS AVEZ UNE **QUESTION, PROJET, UN EXEMPLE DE RÉALISATION À PARTAGER ... ?**

Contactez-nous

Palais du Luxembourg

15 rue de Vaugirard 75291 PARIS cedex 06
Tél : 01 42 34 48 51 Port : 06 82 73 19 60
Mail : h.devilliers@clb.senat.fr

Madame Hélène DEVILLIERS

- **Travail parlementaire** : suivi législatif, veille juridique, rédaction de notes et d'amendements
- **Saisines ministérielles** : rédaction et suivi des interventions auprès des ministères
- **Conseil politique** : appui à la réflexion stratégique, élaboration de positions et d'éléments de langage
- **Relations institutionnelles** : coordination avec les Élus, les acteurs territoriaux et les cabinets ministériels
- **Communication** : gestion des relations presse, animation des réseaux sociaux
- **Courrier et demandes** : traitement des courriers citoyens et des sollicitations diverses

Permanence Parlementaire

9 bis boulevard du général Leclerc, 51100 REIMS
Tél : 03 52 02 01 84 Port : 06 43 49 24 46
Mail : mf.mourlon@clb.senat.fr

Madame Marie-France MOURLON

- **Gestion de l'agenda** : organisation des rendez-vous, planification des déplacements
- **Préparation et suivi des dossiers** : coordination avec les services administratifs, appui aux rendez-vous locaux
- **Traitement de la correspondance** : gestion des mails et du courrier, réponses aux sollicitations
- **Accueil et évènementiel** : organisation des visites du Sénat, préparation d'évènements locaux
- **Support administratif** : gestion de la comptabilité, appui administratif quotidien

